

Ministry of Education

Capital Policy Branch  
8th Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction de la politique d'immobilisations  
8<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2



2010 : SB30

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRE :** Administratrices et administrateurs d'affaires

**EXPÉDITEUR :** Grant Osborn  
Directeur intérimaire  
Direction des politiques d'immobilisations

**DATE :** Le 17 juin 2010

**OBJET :** Modification au règlement de 2009-2010 sur les SBE relative aux fonds d'immobilisations du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants

---

Je vous écris afin de vous informer que le règlement de 2009-2010 sur les Subventions pour les besoins aux élèves (O.Reg.155/09) a été modifié par le lieutenant-gouverneur en conseil pour permettre l'affectation de fonds d'immobilisations au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

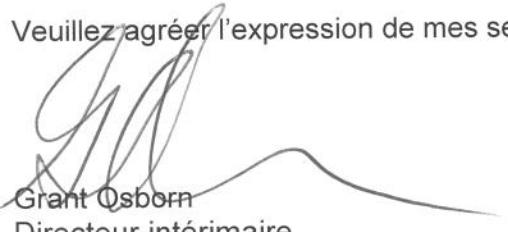
En vertu de cette modification, les conseils scolaires recevront une allocation pour les immobilisations afin de couvrir les dépenses admissibles effectuées pendant l'année scolaire 2009-2010 aux fins de la mise en œuvre de l'initiative de maternelle à temps plein. Vous trouverez d'autres renseignements sur les allocations pour les immobilisations liées à l'initiative de maternelle à temps plein dans les **notes de service 2010 : B7 et 2010 : SB11**.

### Rapports financiers sur l'allocation pour les immobilisations liées à la maternelle à temps plein

Le programme d'immobilisations fonctionnera selon un processus modifié de paiement de subventions basé sur les dépenses en immobilisations liées au programme de maternelle à temps plein que les conseils scolaires inscrivent dans leurs états financiers et leurs rapports annuels. Ainsi, les conseils scolaires n'auront pas à effectuer d'emprunt à long terme pour couvrir leurs dépenses en immobilisations. Pour sa part, étant donné que les rentrées de fonds n'auront lieu que deux fois par année, le Ministère couvrira les intérêts à court terme liés à ces dépenses. Les paiements des intérêts à court terme seront calculés de façon similaire à ceux des autres programmes d'immobilisations admissibles.

Si vous avez des questions ou désirez avoir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 416 325-1705 ou à l'adresse [Grant.Osborn@ontario.ca](mailto:Grant.Osborn@ontario.ca).

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Grant Osborn

Directeur intérimaire  
Direction des politiques d'immobilisations

CC: Directions de l'éducation  
Surintendances de la planification